

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Interpellation Valérie Induni et consorts – Libéralisation totale du marché de l'électricité. Une vision partagée par nos autorités ?

Rappel de l'interpellation

Depuis l'année 2009, les gros consommateurs d'électricité (avec une consommation supérieure à 100'000 kWh/an) peuvent choisir librement leur fournisseur d'électricité. Ils sont ainsi environ 32'500 à acquérir leur électricité sur le marché libre, pour une part de consommation de plus de 80 % de l'électricité consommée en Suisse.

Il était prévu que cette ouverture soit également proposée aux petits consommateurs, cinq ans plus tard. Toutefois, la consultation menée par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) en 2014-2015 a donné lieu à de nombreuses réactions négatives et a conduit le Conseil fédéral à renoncer provisoirement à cet élargissement de la libre concurrence. Il revient aujourd'hui à la charge en mettant en consultation un projet de révision de la Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl), depuis le 17 octobre 2018.

Le but de la révision est une ouverture complète du marché suisse de l'électricité pour l'ensemble des consommateurs, que ce soient les ménages ou les petites entreprises. Chaque consommateur pourra soit rester dans l'approvisionnement de base avec des tarifs régulés, soit acheter son courant sur le marché libre. Le changement de système sera possible une fois par année, dans un sens ou dans l'autre. Selon le message de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), les clients « pourront influencer le marché de l'électricité et le développement ultérieur du système d'approvisionnement. Avec les gros consommateurs, ils auront le pouvoir de maintenir une forte production hydraulique indigène et de promouvoir la production d'électricité issue d'énergies renouvelables¹ » Par ailleurs, les clients dans l'approvisionnement de base recevront par défaut uniquement de l'électricité suisse, dont une part devra être produite à partir d'énergie renouvelable.

Aujourd'hui, environ 630 entreprises assurent l'approvisionnement en électricité dans notre pays. Près de 90 % sont détenues par les pouvoirs publics, soit les cantons, soit les communes.

En septembre 2002, le peuple suisse avait refusé la loi sur le marché de l'électricité (LME), qui prévoyait une libéralisation du marché, par 47,4 % de oui et 52,6 % de non, suite au lancement d'un référendum des milieux syndicaux. Relevons que le canton de Vaud avait enregistré le vote le plus négatif, avec un taux de refus de l'ordre de 68,7 %. Au moment de la consultation de 2014, de nombreuses voix s'étaient également fait entendre en défaveur de la libéralisation.

Aujourd'hui, le Conseil fédéral remet le projet sur le tapis, avec les objectifs suivants :

- *Limiter les coûts d'électricité des petits consommateurs qui devraient être libres de choisir leur entreprise d'approvisionnement « comme ils choisissent leur boulanger » (sic !)*
- *Supprimer la distorsion entre les entreprises d'approvisionnement disposant de clients finaux captifs et les autres ;*
- *Et promouvoir la production d'électricité renouvelable.*

Ce projet représente une attaque frontale contre le service public local et régional de l'électricité, dans lequel les autorités politiques ont la possibilité d'orienter les entreprises dans lesquelles elles ont des parts, afin de mettre en avant une stratégie durable. Régulièrement, on nous « vend » la libre concurrence comme étant un facteur de baisse des coûts et d'augmentation de l'efficacité. Ce fut le cas par exemple pour les caisses-maladie ou pour des entreprises telles que la Poste ou les CFF ! On en connaît les résultats.

En ce qui concerne l'électricité, on peut douter que la libéralisation profite réellement aux petits consommateurs (ménages), qui ne feront pas forcément la démarche de changer de distributeurs, sauf s'ils sont très bien informés. En parallèle, on peut s'inquiéter des effets sur les entreprises de distribution en mains publiques, nombreuses dans notre canton. Or, il nous apparaît que le but pour la transition énergétique n'est pas que certains fassent le choix du renouvelable et d'autres pas (dans la logique où chacun choisira son fournisseur), mais que tout le monde bénéficie de l'électricité la plus propre possible.

J'ai ainsi l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

¹ Fiche d'information 1 sur la révision de la LApEl, éditée par l'OFEN.

- *Estime-t-il que les ménages verront leur facture d'électricité baisser, étant donné que selon les termes mêmes du Message du Conseil fédéral (p. 21) les tarifs actuels pour les ménages suisses sont déjà avantageux par rapport aux pays européens qui ont libéralisé leur marché ?*
- *Considère-t-il que la libre concurrence puisse réellement favoriser l'électricité renouvelable dans notre canton ?*
- *Comment juge-t-il l'obligation pour les entreprises de distribution actives dans le canton d'approvisionner l'ensemble des clients finaux n'ayant pas fait d'autre choix, uniquement en énergie d'origine suisse et partiellement renouvelable ?*
- *Peut-il quantifier les coûts d'investissement liés à la libéralisation quant au comptage de la consommation de chaque consommateur final et à la transmission des données aux entreprises concernées, pour les entreprises en mains publiques ?*
- *Dans ce cadre, que pense-t-il du fait que les gros consommateurs pourront choisir librement leur prestataire de mesure du courant utilisé ?*
- *A-t-il pris langue avec les divers distributeurs vaudois d'électricité pour connaître leur vision quant à cette libéralisation ?*
- *Enfin, a-t-il prévu d'informer la population sur sa position quant à cette libéralisation ?*

*Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.
Souhaite développer.*

*(Signé) Valérie Induni
et 35 cosignataires*

Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

L'interpellation déposée par Mme la Députée Induni fait référence à la consultation fédérale relative à la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl) qui s'est déroulée du 17 octobre 2018 au 31 janvier 2019.

Dans le cadre de sa réponse à cette consultation, le Conseil d'Etat a étudié en détail le projet mis en consultation par le DETEC et dont le point principal consistait en l'ouverture complète du marché. Depuis l'entrée en vigueur de la LApEl (Loi sur l'approvisionnement en électricité) en 2008, seuls les clients consommant plus de 100 MWh/an qui en font la demande ont eu accès au marché libéralisé. Dans son analyse, le Conseil d'Etat a constaté que ce marché semi-libéralisé a créé des inégalités et des distorsions entre les acteurs de la branche et entre les consommateurs. Une ouverture complète du marché limiterait certaines inégalités mais en créerait d'autres. En effet, ouvrir complètement le marché suisse de l'électricité revient à rejoindre le marché européen de l'électricité. Or, ce marché est biaisé et ne fournit actuellement pas de signaux de prix en phase avec la transition énergétique. Malgré une légère évolution à la hausse ces derniers mois, les prix restent encore fortement influencés par les coûts marginaux de production d'électricité à base de charbon, de nucléaire ou encore de production renouvelable fortement subventionnée. L'hydroélectricité, pilier de la stratégie énergétique suisse, est artificiellement marquée par des coûts fixes très élevés et n'est pas compétitive face à ces productions, en particulier le charbon «favorisé» notamment par les trop faibles prix des certificats CO₂. Il y a donc une grande distorsion de concurrence, en défaveur des objectifs tant de la stratégie énergétique 2050, plébiscitée par 72.5% des Vaudoises et Vaudois en mai 2017, que des objectifs de la politique climatique. La volatilité des prix de l'électricité sur le marché européen, volatilité qui n'est pas en phase avec la transition énergétique et climatique, a amené le Conseil d'Etat à s'opposer à l'ouverture complète du marché prévue par cette révision de la LApEl.

Le Conseil d'Etat a cependant approuvé certaines des autres modifications proposées dans le cadre de la consultation. Ces modifications avaient pour objectif d'adapter les infrastructures d'approvisionnement en électricité aux transitions numériques et énergétiques en cours.

Cette prise de position a été publiée sur le site web du Canton avec les décisions du Conseil d'Etat.

Le message du Conseil fédéral est annoncé pour fin 2019.

Réponses aux questions posées

- *Estime-t-il que les ménages verront leur facture d'électricité baisser, étant donné que selon les termes mêmes du Message du Conseil fédéral (p. 21) les tarifs actuels pour les ménages suisses sont déjà avantageux par rapport aux pays européens qui ont libéralisé leur marché ?*

Dans sa réponse à la consultation, le Conseil d'Etat a estimé qu'en terme de prix, seuls les tarifs des PME, et non pas ceux des ménages, pourraient baisser.

- *Considère-t-il que la libre concurrence puisse réellement favoriser l'électricité renouvelable dans notre canton?*

Comme exposé dans le préambule, le Conseil d'Etat estime que le marché actuel de l'électricité est biaisé et « favorise » l'électricité non-renouvelable. Il estime donc qu'une ouverture complète du marché serait contraire aux objectifs tant de la stratégie énergétique 2050, que des objectifs de la politique climatique.

- ***Comment juge-t-il l'obligation pour les entreprises de distribution actives dans le canton d'approvisionner l'ensemble des clients finaux n'ayant pas fait d'autre choix, uniquement en énergie d'origine suisse et partiellement renouvelable ?***

Etant donné que le Conseil d'Etat s'est opposé à l'ouverture complète du marché, il ne s'est pas prononcé en détail sur les modalités prévues de cette ouverture. Il relève que les modalités prévues pour l'approvisionnement de base des petits consommateurs ne sont pas satisfaisantes et doivent être adaptées.

- ***Peut-il quantifier les coûts d'investissement liés à la libéralisation quant au comptage de la consommation de chaque consommateur final et à la transmission des données aux entreprises concernées, pour les entreprises en mains publiques ?***

Ces coûts n'ont pas été quantifiés ; cependant, le Conseil d'Etat signale que les coûts engendrés par la gestion des utilisateurs (marketing, changements de fournisseurs, etc) pourraient annuler les éventuelles baisses de prix de l'énergie pour les petits consommateurs.

- ***Dans ce cadre, que pense-t-il du fait que les gros consommateurs pourront choisir librement leur prestataire de mesure du courant utilisé ?***

Le Conseil d'Etat s'est opposé à la libéralisation des mesures du décompte prévue par l'article 17abis al. 4 qui prévoit que cette mesure peut être confiée à un « tiers de leur choix ». En effet, la production des données, leur stockage et leur utilisation ne doivent pas être confiés à un tiers à la fois pour des raisons de rentabilité et de protection des données personnelles. Par ailleurs, les coûts très importants d'équipement en métrologie impliqués par la libéralisation seront difficiles à compenser et amènent peu de gains énergétiques.

- ***A-t-il pris langue avec les divers distributeurs vaudois d'électricité pour connaître leur vision quant à cette libéralisation ?***

Le Conseil d'Etat est en contact régulier avec Romande Energie et a pris connaissance de sa position. Les positions disponibles des autres distributeurs vaudois ont également été intégrées à sa réflexion.

- ***Enfin, a-t-il prévu d'informer la population sur sa position quant à cette libéralisation ?***

La réponse complète du Conseil d'Etat (lettre et annexe) a été publiée sur le site web de l'Etat de Vaud sous la rubrique décisions du Conseil d'Etat, séance du 30 janvier 2019.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 10 avril 2019.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean